

• (1450)

En ce qui concerne les 10 p. 100 proprement dits, la première réunion a été utile, car les hommes d'affaires ont constaté que, selon l'interprétation vérifiée par M. Reisman et par le négociateur du CEDA, cela ne s'appliquait qu'aux contrats fédéraux, contrairement à ce qu'ils croyaient; c'est pour cela qu'ils avaient réagi violemment.

Comme je l'avais promis au gouvernement du Yukon et aux autres, j'ai rencontré ce matin M. Reisman et M. de Leury pour voir ce que l'on pouvait faire pour étudier les problèmes qui devaient, paraît-il, découler de la clause des 10 p. 100. Nous essayons de voir ce que l'on peut faire. J'espère rencontrer les représentants de la coalition des hommes d'affaires du Nord, que cette affaire préoccupe, d'ici sept ou huit jours. Il est trop tôt pour prédire quelle solution sera adoptée; je peux dire au député qu'on s'en occupe sans faute.

#### ON DEMANDE DE REPORTER LA SIGNATURE DE L'ENTENTE

**M. John McDermid (Brampton-Georgetown):** Monsieur le Président, le ministre peut-il nous garantir aujourd'hui même que l'entente n'ira pas plus loin tant que l'on n'aura pas réglé cette question du traitement préférentiel de 10 p. 100. Il n'y a pas que les hommes d'affaires du Nord qui se tracassent; les autochtones, les Dénés, les Métis, la Fédération canadienne des entreprises indépendantes sont tous très inquiets à ce sujet.

Tout d'un coup, la politique du ministre qui prône la justice n'est plus aussi juste dans ce cas-ci. Le ministre doit admettre qu'un traitement préférentiel serait nuisible pour les Inuit et qu'il provoquerait une polarisation dans le Nord, ce qu'il faut éviter à tout prix dans ces ententes.

**L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Monsieur le Président, le dernier commentaire du député me surprend. L'opposition m'ayant reproché à maintes reprises d'adopter une attitude paternaliste et condescendante envers les groupes autochtones, je trouve la déclaration du député plutôt offensante; il prétend que les négociateurs du CEDA ne savaient pas ce qui était bien pour eux lorsqu'ils ont négocié cette clause; je suis certain que ces derniers trouveront cela choquant aussi.

Je signale au député qu'il existe d'autres précédents et que des traitements préférentiels analogues ont déjà été adoptés par les gouvernements du Nord. Ce n'est pas une nouveauté; des programmes d'action positive ont été instaurés et certaines préférences ont été accordées dans le cadre des politiques d'achat du gouvernement fédéral. Les hommes d'affaires autochtones du Nord ont par ailleurs la possibilité de profiter de ces 10 p. 100 par le biais d'entreprises en participation.

Je ne veux pas discuter des avantages ou des inconvénients de ces 10 p. 100 à la Chambre des communes, car le député a pris une décision, cela saute aux yeux. En toute franchise, je ne prends pas de décision et je ne saisis pas le gouvernement de cette affaire tant que je n'ai pas eu une autre réunion avec les hommes d'affaires. Tant que nous n'aurons pas eu les réunions définitives que j'ai promis de tenir, il ne serait pas bien de prendre parti de façon définitive. Le député ne devrait pas le

#### Questions orales

faire non plus. Il faut donner aux deux parties l'occasion d'exprimer leur opinion.

\* \* \*

#### LE REVENU NATIONAL

##### LA CONSERVATION DES DOCUMENTS ET DES NOTES DE SERVICE DU MINISTÈRE

**M. Chris Speyer (Cambridge):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Le ministre se rappellera que, dans son télégramme du 22 décembre dernier, par lequel il mettait fin aux quotas appliqués dans les bureaux de district du ministère, il disait entre autres choses que les surveillants qui auraient imposé aux vérificateurs des quotas portant sur les sommes à récupérer devaient répondre à toute demande de renseignement à ce sujet, que cette pratique était contraire à la politique ministérielle et qu'elle avait été supprimée; en outre, le directeur devait annoncer par lettre à tous les employés la suppression de ces quotas.

Je demande au ministre de nous donner l'assurance formelle qu'aucun dossier d'employé n'a été modifié d'aucune façon depuis que l'on a chargé M. Farlinger et la firme Woods Gordon de faire enquête à ce sujet. Je lui demande également de nous donner l'assurance qu'aucune note de service faisant état de l'existence et de l'application courante de quotas n'a été détruite.

[Français]

**L'hon. Pierre Bussièrès (ministre du Revenu national):** Monsieur le Président, afin que je puisse donner une telle assurance, il faudrait d'abord que j'aie fait au préalable une vérification de tous les bureaux de districts et que j'aie pu contacter tous les directeurs de division, dans chacun des bureaux de districts. Cependant, j'aimerais indiquer clairement au député que M. Farlinger est déjà au travail pour mener son étude et qu'il a déjà été en contact avec de nombreux hauts fonctionnaires du ministère. Il tient à bien remplir son mandat, et je suis convaincu qu'il aura à sa disposition, non seulement la collaboration de tous les gestionnaires des bureaux de districts, mais également celle de tous les directeurs des diverses sections dans chacun des bureaux de districts, et de plus qu'il aura accès à tous les documents qui lui permettront d'évaluer les pratiques de gestion qui existent, ou qui existaient, suivant ce qu'il jugera d'étudier à l'intérieur de nos bureaux de district, ainsi qu'à la Division centrale du ministère, à Ottawa.

[Traduction]

##### LES DOSSIERS PERSONNELS DES EMPLOYÉS

**M. Chris Speyer (Cambridge):** Monsieur le Président, le ministre s'engagerait-il devant la Chambre à vérifier si des dossiers personnels d'employés de Revenu Canada ont été modifiés d'une façon ou d'une autre depuis la nomination de M. Farlinger ou même avant, dans le but de dissimuler l'existence des quotas, qui est indiscutable? Le ministre voudrait-il promettre à la Chambre de faire enquête à ce sujet?